



DÉCISION N° 02.6 /SONARA/DG/CAB DU 26 JUIN 2024

PORTANT ATTRIBUTION À L'ENTREPRISE **DSC MARINE SERVICES S.A.**, DU MARCHÉ ADAPTÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UN NAVIRE AFIN DE TRANSPORTER 44.000 TM MENSUELLES MINIMALES DE PRODUIT PETROLIERS FINIS SUR UNE PÉRIODE DE SIX (06) MOIS ENTRE LE PORT DE LA SONARA À LIMBE ET LA SCDP À DOUALA À COMPTER DU 1^{er}/07/2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SONARA,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- Vu le décret n°73/135 du 24 mars 1973 portant création d'une Société Nationale de Raffinage ;
- Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°2/SONARA/AGE/07/2018 de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2018 approuvant la modification des Statuts de la Société Nationale de Raffinage, mis en conformité avec la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 portant adoption des Modalités de Passation des Marchés de la SONARA ;
- Vu la résolution n°03/CA/2024 du 26/03/2024 modifiant et complétant la résolution n°02/CA/2018 du 07/09/2018 ;
- Vu la résolution n°01/CA/2024 du 09 Février 2024 portant nomination d'un nouveau Directeur Général à la Société Nationale de Raffinage (SONARA) ;
- Vu le procès-verbal d'analyse des offres des soumissionnaires au Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) n°0835-0836-0837-0838-0839-0840/DCL/DMLOG/SMEM/BO-AD/SM/JM/ek du 19/05/2024, élaboré et validé le 19/06/2024 par Comité d'Analyse des Dossiers de Consultations composé de Monsieur ABDEL AZIZ (*Directeur Commercial - Président*), Monsieur ESSASSANOHO Appolinaire (*Directeur de l'Audit Interne - Membre*), Madame NGO NKOT Huguette (*Chef de Département des Finances - Membre*), Monsieur MINYEM Bertrand (*Chef de Département des Mouvements et de la Logistique - Membre*), Monsieur DIA Gabriel (*Secrétaire du Conseil d'Administration - Membre*) et Monsieur MAME Paul (*Chef de Département des Marchés - Rapporteur*) ;
- Vu la correspondance DCL/CDMLOG/ek/212/2024 du 19/06/2024 portant clarification à l'offre financière dans le cadre de l'analyse des soumissions au DCE ;
- Vu la correspondance n°00081_24/PCA/NBB/bpy du 25/06/2024 portant avis conforme du Conseil d'Administration préalablement à l'attribution par l'Autorité Contractante du Marché consécutif au DCE n°0835-0836-0837-0838-0839-0840/DCL/DMLOG/SMEM/BO-AD/SM/JM/ek du 19/05/2024,

DÉCIDE :

Article 1: Le marché adapté relatif à la mise à disposition d'un navire afin de transporter 44.000 TM mensuelles minimales de produit pétroliers finis sur une période de six (06) mois entre le port de la SONARA à limbe et la SCDP à douala à compter du 1^{er}/07/2024, objet du Dossier de Consultation d'Entreprises (DCE) du 19/05/2024, est attribué à l'entreprise **DSC MARINE SERVICES S.A.** - P.O. Box



386 Limbé, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **FCFA 7.135.920.000** (*sept milliards cent trente-cinq millions neuf cent vingt mille*) et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Article 2 : La présente Décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistrée puis publiée par insertion dans le Journal des Marchés Publics édité par l'ARMP et partout où besoin sera.

Le Directeur Général,



EL Hadi BAKO HAROUNA

Ampliation: (1)MINMAP - (2)ARMP - (3) DSC MARINE SERVICES S.A. - (4)CIPM/SONARA



Siège Social Cap Limboh / Head Office Cape Limboh - B.P. / P.O. Box 365 Limbe - République du Cameroun / Republic of Cameroon

Tél.: (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 / 233 42 38 15 / 233 42 38 17 - Fax: (237) 233 33 21 88 / 233 42 34 44 - www.sonara-cm.cm
ociété Anonyme au Capital de 19 560 062 500 F CFA - TPPRR/RC/LBE/2002/B/33M/12/2016/M/12/2017/M/06/2018 - N° de contribuable: M 1276 0000 0247